



## question calcul retraite

Par **saraiva fernando**, le **27/01/2020** à **17:24**

What do you want to do ?  
New mailCopy

Bonjour ;

Après avoir passé 34 ans de carrière comme compagnon fumiste (construction fours industriels) et fini à 50 ans comme chef de chantiers Etam; à 49 ans en Maladie Pro..cause Amiante donc ensuite à 50 ans pris en charge en pré-retraite par la caisse des victimes de l'amiante CRAMIF, jusqu'à l'âge de 60 ans où j'ai basculé en retraite (2018).

Lorsque j'étais en pré-retraite le CARSAT prévention a plusieurs reprises m'envoyait des documents santé et autre, et une qui me disait qu'ils avaient estimé le montant de ma retraite lorsque j'y serais, l'estimation était de 2500€, à la retraite mes montants sont de 1300€ CARSAT et 500€ ARRCO et AGIRC donc 1800€, lors du calcul mes dix ans de pré-retraite CRAMIF étaient basés à 60% de mes 12 derniers mois travaillés avant maladie. Donc lors de ce calcul de retraite ils se sont basés sur mes salaires annuels Cramif avec la feuille d'imposition, donc pendant 10 ans mon calcul a été que de 60%, je pense qu'il y a une erreur je demande votre avis ?

A ce moment là j'avais également posé la question à une personne de ARRCO pourquoi vous la CRAMIF basculé en retraite à 60 ans et non à 62 ans, car effectivement sur le tableau des indemnités de retraites si je partais à 62 ans ma pension se rapprochait des 2300€, réponse de la personne je ne sais pas quoi vous répondre. C'est à dire que j'ai laissé ma santé, que j'ai perdu 10 à 12 ans de bons salaires, à l'heure actuelle j'aurais pas loin des 2500€ qu'avais calculer le CARSAT Prévention.

Merci si quelqu'un peu m'éclaircir sur ce calcul.  
cordialement.